

COORDONNÉES

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

N° de licence :

CONDITIONS COMMERCIALES

ARTICLE 1 : L'abonnement est une formule qui permet de bénéficier de l'accès aux installations à des conditions pécuniaires forfaitaire définies au tarif générale e l'établissement.

ARTICLE 2 : Quel que soit le type d'abonnement choisi, sa validité ne s'exerce que pendant l'année civil en cours.

ARTICLE 3 : Aucune remise ne pourra être accordée en cas d'interruption pratique, de la part du souscripteur, pour quelque cause qui soit.

ARTICLE 4 : la mise en recouvrement de la cotisation réclamée au titre de l'abonnement s'effectue à partir du 01/01 de l'année de référence.

ARTICLE 5 : La date limite de paiement est fixée au 31/01 de cette même année.

ARTICLE 6, MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Au comptant en totalité, par chèque, carte bancaire, espèce (300€) ou prélèvement. A défaut de règlement au comptant, possibilité de paiement en 1 ou 10 mensualités maximum sans frais supplémentaires. Ces modalités de règlement excluent toutes les autres. Le règlement en plusieurs fois n'est possible que pour les abonnements annuels et annuel 10 mois. De plus, dans le cas ou l'abonnement annuel est acheté en cours d'année, la première échéance correspondra à l'addition des échéances de janvier jusqu'au mois de souscription de la cotisation.

L'abonnement annuel pris en cours d'année peut être au prorata seulement la première année.

ARTICLE 7, ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES : En cas de contestation ou de litiges à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, les tribunaux du siège de la régie seront seuls compétents.

INFORMATIONS ET CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES : Les abonnements ne comprennent ni la licence, ni l'adhésion à l'association, ni la location de clubs, chariots ou voiturettes. Cependant, des tarifs préférentiels pour les abonnés existent.

ABONNEMENTS

Annuel

Individuel

- Annuel , 840€
- Annuel 10 mois , 720€
- 26-35 ans, 600€
- 18-25 ans, 420€
- Junior (moins de 18 ans), 300€

Couple

- Annuel couple, 1460€
- 10 mois couple, 1220€
- Couple 26-35 ans, 1090€

Option

- Win in one, 70€
- Carte golfy platine, 90€

(la carte golfy indigo est offerte aux membres annuels. Les membres bénéficient d'une remise de 10 % sur tout le proshop, non cumulable avec d'autres promotions en cours).

Résidence secondaire

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 2 mois, 420€ <input type="checkbox"/> | 2 mois couple, 660€ <input type="checkbox"/> |
| 3 mois, 480€ <input type="checkbox"/> | 3 mois couple, 780€ <input type="checkbox"/> |
| 4 mois, 540€ <input type="checkbox"/> | 4 mois couple, 900€ <input type="checkbox"/> |
| 5 mois, 600€ <input type="checkbox"/> | 5 mois couple, 1020€ <input type="checkbox"/> |
| 6 mois, 660€ <input type="checkbox"/> | 6 mois couple, 1140€ <input type="checkbox"/> |

Option

- Win in one, 70€
- Carte golfy platine (sans abonnement annuel), 220€
- Carte golfy Indigo (offerte dans l'abonnement annuel), 72€

PAIEMENT

Montant total :

Type de règlement : CB Chèque Espèce Prélèvement

Règlement en 1 fois 10 fois*

*uniquement par prélèvement le 5 du mois

Date et Signature de l'abonné(e) précédé de la mention lu et approuvé

CADRE RÉSERVÉ AU GOLF

Date de fin d'abonnement

Délivré par

Observation

Cachet de l'établissement

Signature du Maire

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 – ACCÈS AU TERRAIN

- Les golfeurs devront porter une tenue correcte sur le terrain ou dans l'enceinte du club.
- Ont accès au terrain : les membres du club à jour de leur cotisations ou les joueurs extérieurs ayant réglé leur green-fee. Le macaron, pour les abonnés doit impérativement être visible sur le sac et le ticket de caisse pour les green-fees extérieurs et doit être présenté lors des contrôles.
- La carte verte et la licence sont exigés sur le parcours 9 trous.
- Les joueurs peuvent être accompagnés sur le terrain, avec l'accord de leur partenaires et du personnel de l'accueil.
- Tous les joueurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de prendre un départ.
- La réservation des départs est obligatoire, l'hiver 24h à l'avance, l'été 72h à l'avance.
- Le personnel d'accueil se réserve le droit de constituer des parties de 4 joueurs.
- Dans tous les cas, les parties de plus de 4 balles sont interdites.

2 – INVITATIONS

- 2 Invitations 9 trous par personne sont offertes pour les abonnés à l'année.
- Le membre invitant informera au préalable l'accueil de l'identité de l'invité qui ne pourra bénéficier de plus d'une invitation par an.
- L'invité partage obligatoirement la partie du membre invitant.
- Les invitations ne sont ni cessibles, ni divisibles, ni remboursables. Elles ne peuvent être utilisées pendant les compétitions officielles et elles ne sont valables que pendant l'année en cours.

3 – L'ACCÈS AU PRACTICE

- L'accès au practice est autorisé à tous golfeurs s'étant muni de seaux de balles pris à l'accueil du golf.
- Le ramassage est strictement interdit !
- Les seaux sont à disposition près du distributeur de balles et doivent être remis au même endroit après utilisation.
- Les balles de practice sont propriétés du golf et ne peuvent être utilisés sur le parcours 9 trous, compact 6 trous ou sur le putting green.
- Sur le green d'approche, les balles doivent être ramassées après l'entraînement.
- Il est strictement interdit de taper des balles sur l'herbe que se soit devant ou derrière les tapis. Une zone sera délimitée et stipulée par l'équipe de jardiniers. Si cette zone n'est pas matérialisée, il n'y a pas de frappe sur l'herbe.

4 – L'ÉTIQUETTE

L'étiquette est le code de conduite et de courtoisie du golfeur. La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite sur le parcours.

- Les chariots et voiturettes sont interdits sur les aires de départs, sur les tours de green et entre les bunkers et greens.
- Les coups d'essai sont à proscrire sur les départs.
- Personne ne doit bouger, parler ou se tenir trop près du joueur à l'adresse ou exécutant un coup.
- Pas de jets de club.
- Ayez toujours le respect des autres joueurs et appliquer strictement les règles du golf.
- Relevez vos divots et vos pitches (et même ceux des autres joueurs si vous voyez des oublies)
- Entrez et sortez des bunkers par la partie basse. Effacez vos traces de pas et celle de votre coup avant de quitter l'obstacle.
- Arrivant au green, laissez votre chariot en direction du départ suivant.
- Respectez la partie qui vous suit et laissez le passage si celle-ci est nettement plus rapide.
- Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède.
- Les parties qui viennent de finir le 9 trous ne sont pas prioritaires et doivent commencer un nouveau tour en alternance avec les parties qui débutent.
- Un joueur seul n'est jamais prioritaire.
- Les jardiniers sont prioritaires, merci de respecter leur travail et d'attendre qu'il vous fassent signe pour passer.
- Évitez le jeu dangereux en jouant votre balle vers une zone aveugle.
- Temps de jeu : 2h maximum pour 9 trous et 4h maximum pour 18 trous. Cela sous entend que si vous faites 18 trous votre retour est prévu 2h après votre départ initial.
- En cas d'orage, il est préférable d'arrêter de jouer et de respecter les consignes suivante :
 - si le personnel de golf sonne la corne de brume cesser tout de suite votre partie
 - Éloignez vous des clubs et du chariot.
 - N'utilisez pas de parapluie.
 - Ne vous mettez pas sous un arbre isolé.
 - Ne restez pas sur un point en hauteur.
 - Tentez de vous isoler au sol (par un vêtement).
 - Mettez vos pieds joint si vous êtes immobiles.

5 – L'UTILISATION DU PARKING, DES CHARIOTS, DES CLUBS, DES 1/2 SÉRIES

- Le parking est à disposition des joueurs. Le golf ne pourra être tenu responsable des vols et des dégradations.
- Les clubs sont fournis gratuitement dans le cadre des forfaits initiations et découverte, des cours avec le professeur, pour le practice et le compact 6 trous. Les 1/2 série sont louées pour le parcours 9 trous, selon le tarif coté chaque année par le conseil municipal.
- Les chariots sont en location. Ils doivent être rangés après utilisation à l'emplacement prévu à cet effet et les fourches doivent être ramenées à l'accueil.

6 – ANIMAUX

- les chiens sont autorisés en laisse sur les parcours à condition que les maîtres soient en possession de sac hygiène pour pouvoir ramasser les déjections canines si besoin. Ils sont tolérés dans le proshop et accueil sous la garde directe de leur maître mais interdit au restaurant.
- L'équipe de l'accueil se réserve le droit d'interdire l'accès aux chiens pour des raisons de sécurité.

7 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

- Application du règlement fédéral. La régie du Golf de Saint Pierre d'Oléron a tout pouvoir pour régler les cas particuliers non prévus dans ce règlement. La décision du Président sera sans appel.
- Le manquement à un point du règlement intérieur sera passible de :
 - avertissement oral du coordinateur du Golf
 - avertissement écrit du coordinateur du Golf
 - exclusion temporaire du Président de la RAGO
 - exclusion définitive de Président de la RAGO

8 – RÈGLEMENT RELATIF À L'ACCUEIL

- Lorsqu'un membre du personnel indique un fait particulier tel que la fermeture du practice, parcours, putting greens, interdiction des chariots et voiturettes, il est obligatoire de respecter les consignes. L'accueil se réserve le droit d'autoriser ou non l'utilisation de chariots aux personnes avec des difficultés à porter le sac. Leurs décisions ne sont pas contestables.



Signature du Maire de Saint Pierre d'Oléron

En signant ce document, j'atteste que j'agrée au règlement intérieur.

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

FAIT À :

LE :

SIGNATURE :

